



Association « L'Ogeuloise »

**Mairie d'Ogeu-les-Bains
2, place de l'Eglise
64 680 OGEU-LES-BAINS
ogeuloise64680@gmail.com**

Contacts :

Vincent LAGRAVE, Responsable, 06 47 77 37 36
Laura PEYRESAUBES, Vice responsable, 07 82 25 47 59

**Règlement : Trails, Marches et courses pour enfants
« l'Ogeuloise »**

L'Ogeuloise est un événement sportif et culturel, organisé par l'Association L'Ogeuloise, association loi 1901.

Cet événement comprend, cette année, deux trails, un relais, une marche chronométrée, une marche famille déclinée en deux distances et deux courses pour enfants.

La date de la 8^{ème} édition de la course « L'Ogeuloise » est fixée au dimanche 15 septembre 2024 à partir de 9h30. Retrait des dossards à partir de 8h30.

Article 1 : Marche chronométrée	2
Article 2 : Courses trails : Organisation et modalités d'inscription des courses	2
Article 3 : Marche Rando / Santé	3
Article 4 : Courses pour les enfants	3
Article 5 : Challenge des clubs/associations/entreprises	4
Article 6 : Conditions de participation aux courses et marche chrono	4
Article 7 : Dossard	4
Article 8 : Ethique de course	4
Article 9 : Récompenses	5
Article 10 : Modification du parcours	5
Article 11 : Assurance et abandon	5
Article 12 : Empêchement	6
Article 13 : Droit à l'image	6
Article 14 : Acceptation du règlement	6
Article 15 : Modification règlement	6
Article 16 : Anti-dopage	6
Article 17 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats)	6
Article 18 : Pertes et vols	7

Article 1 : Marche chronométrée

La **marche chronométrée** est de 10 km et emprunte le même circuit du trail de 10 km. Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Marche	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	Certificat Médical Obligatoire	Autorisation Parentale pour les mineurs
10 km Chronométrée , 230 D+	10h15	10	16 ans	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 14 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 2 : Courses trails : Organisation et modalités d'inscription des courses

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette. Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Trail	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	Certificat Médical Obligatoire	Autorisation Parentale pour les mineurs
18 km, 400 D+	10h	16	18 ans	Oui	-
10 km, 230 D+	10h30	12	16 ans	Oui	Oui
Relais 2*5 km 130 D+	10h45	12	16 ans	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 14 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Pour le relais, le premier départ sera à la salle polyvalente et le passage de relais sera au niveau des 4 chênes à Ogeu-les-Bains.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 3 : Marche Rando / Santé

La **marche Rando/Santé** est une marche non chronométrée déclinée sur deux parcours de 8,5 km (100 D+) et de 6 km (40 D+).

Le choix sera laissé aux participants sur le parcours au 3ème km de bifurquer vers le parcours de 6 km ou de 8,5 km.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Marche	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	Certificat Médical	Autorisation Parentale pour les mineurs
6 km ou 8,5 km	9h15	6	Pas d'âge minimum	Non	Non

Cette marche est ouverte également aux résidents des foyers médico-sociaux et totalement GRATUITE pour ces derniers, ils devront être accompagnés par un éducateur spécialisé. Pour s'inscrire, merci de contacter directement l'organisation.

Inscriptions sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 14 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course, à partir de 8h30, à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, jusqu'à 9h00. L'inscription sur place pourra être annulée et se fera uniquement sur le site Pyrénées Chrono suivant l'évolution des inscriptions.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 4 : Courses pour les enfants

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette. Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Courses	Heures de départ	Prix (€)	Certificat Médical	Autorisation Parentale
14/15 ans 50 D+	11h45	2	Oui	Oui
12/13 ans 20 D+	12h	2	Oui	Oui

Inscriptions sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 14 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 14 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 5 : Challenge des clubs/associations/entreprises

Le club/association/entreprise le/la plus représenté.(e) sur toutes les épreuves confondues sera récompensé par le Trophée Sport Leclerc ainsi qu'un grand panier garni.

Le trophée sera à remettre en jeu l'édition suivante.

Article 6 : Conditions de participation aux courses et marche chrono

Les courses et la marche chronométrée sont ouvertes **aux coureurs licenciés** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou licenciés d'autres fédérations agréées (ex : UFOLEP, FSGT, UNSS, UGSEL... en cours de validité à la date de la manifestation.). **Copie à joindre lors de l'inscription.**

Pour les non licenciés un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition (ou marche en compétition) datant de moins d'un an le jour de l'épreuve, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Cette exigence exclue les autres certificats médicaux (VTT, Tennis, vélo, raid, etc.).

Article 7 : Dossard

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, à partir de 8h30 et jusqu'à 20 minutes avant la course. Le retrait sera effectif après émargement.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Il est formellement interdit de céder votre dossard.

Céder le dossard à une tierce personne engage votre responsabilité juridique en cas d'accident.

Article 8 : Ethique de course

- Respect du milieu naturel : les participants s'engagent à ne jeter aucun emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement.
- De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les deux jours après la course.
- Respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

- Respect du balisage : les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.
- Tout coureur ne respectant pas ces points sera disqualifié.
- Porter assistance à tout concurrent blessé ou en difficulté.

Article 9 : Récompenses

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 18 km du classement général
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 10 km du classement général
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 10 km marche chronométrée
- Relais :
 - Le premier binôme homme
 - Le premier binôme femme
 - Le premier binôme mixte
 - Le premier binôme Ogeulois(e)
- Le 1er Junior, homme et femme, du 18 km
- Le 1er Junior et Cadet, homme et femme, du 10 km
- Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles des courses pour enfants
- Le premier Ogeulois ou Ogeuloise du trail 18 km, du trail 10 km et marche chrono.

Article 10 : Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions de terrain ou de météo l'exigent.

Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

Les organisateurs se réservent le droit de repousser l'heure ou la date du départ de la course en fonction des conditions météorologiques qui peuvent rendre le parcours dangereux.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve sans préavis sans que les inscrits puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscriptions.

Article 11 : Assurance et abandon

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée en préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossier à un poste de signaleurs ou de ravitaillement.

IL DOIT IMPERATIVEMENT LE SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course.

Toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée que les autres coureurs (ravitaillement...) et, le cas échéant pourra bénéficier d'un raccompagnement au départ.

Toutes blessures, même minimes, devront être signalées à l'arrivée.

Article 12 : Empêchement

Le coût de l'inscription est entièrement remboursable avant le 1er septembre 2024 sur simple demande et sans justificatif.

Après cette date, et compte tenu des frais qu'engendre une telle organisation, les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, **excepté justificatif délivré par un médecin.**

Article 13 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires des prochaines éditions..

Article 14 : Acceptation du règlement

La signature du bulletin d'inscription ou l'inscription en ligne, vaut acceptation du règlement.

La participation à la manifestation sportive « L'Ogeuloise » vaut l'acceptation du présent règlement.

Article 15 : Modification règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

Article 16 : Anti-dopage

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 17 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats)

Informations :

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter :

- Pyrénées Chrono (contact@pyreneeschrono.fr)
- Vincent LAGRAVE, Responsable de course, 06 47 77 37 36
- Ou par courriel à ogeuloise64680@gmail.com ou lagrave.vincent@sfr.fr

Médical : Un poste fixe de secours avec médecins et secouristes mobiles est prévu sur la zone de départ et d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complète la couverture médicale.

Ravitaillements :

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Epreuves	Nombre Ravitaillement sur le parcours	Ravitaillement d'arrivée
Trail 18 km	3	Oui
Trail 10 km	2	Oui
Trail relais 2*5 km	1er relais : ravitaillement au passage de relais 2ème relais : 1	Oui
Marche Chrono 10 km	2	Oui
Marche Rando 8,5 km	2	Oui
Marche Santé 6 km	1	Oui
Courses pour les enfants	0	Oui

Sanitaires :

Des vestiaires non gardés et douches sont mis à la disposition des **participants** sur le site du départ/d'arrivée. Pour les hommes, les douches au stade de rugby d'Ogeu seront mises à disposition.

Résultats :

Les classements seront affichés au fur et à mesure des sur un panneau dans la zone d'arrivée.

Nombre de participants :

Le nombre de participants aux marches n'est pas limité. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 18 : Pertes et vols

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.